RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Département des ressources humaines
Service des affaires sociales
DRH/SAS/n° 2026 - 107

Arrêté du 12/11/2026, portant composition du bureau de vote électronique pour les élections professionnelles de la mandature 2027 - 2031

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;

ARRETE :

Article 1– Le bureau de vote électronique pour l'élection du comité social d'administration de l'Inserm (CSAE) est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026. Le bureau de vote est composé ainsi qu'il suit :

- **Pour l'Administration :**

Président : Mme Sara LESPAGNANDELLE – Responsable du service des affaires sociales

Secrétaire : M. Matthieu HERMON – juriste

Secrétaire adjointe : Mme Camille MARQUIS – juriste

- **Pour les organisations syndicales** :

- Représentants pour la CFDT Recherche EPST :

- Mme Izolina LOPES
- Mme Sandrine CURTET

- Représentantes pour le SNTRS CGT :

- Mme Valérie DESSIRIER
- Mme Sylvie THOMASSEAU

- Représentants pour le SNCS-FSU :

- Mme Maude LE GALL
- Mme Sylvie BABAJKO

- Représentants pour le SNPTES-UNSA :

- M. Olivier GRIBOUVAL
- M. Lionel DESRAYAUX

Article 2 – Le bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire directeurs de recherche et chargés de recherche de l'Inserm (CAP n°1) est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026. Le bureau de vote est composé ainsi qu'il suit :

- **Pour l'Administration :**

Président : Mme Sara LESPAGNANDELLE – Responsable du service des affaires sociales

Secrétaire : M. Matthieu HERMON – juriste

Secrétaire adjointe : Mme Camille MARQUIS – juriste

- **Pour les organisations syndicales** :

-Représentants pour la CFDT Recherche EPST :

- Mme Izolina LOPES
- Mme Sandrine CURTET

- Représentantes pour le SNTRS CGT :

- Mme Valérie DESSIRIER
- Mme Sylvie THOMASSEAU

- Représentants pour le SNCS-FSU :

- Mme Maude LE GALL
- Mme Sylvie BABAJKO

- Représentants pour le SNPTES-UNSA :

- M. Olivier GRIBOUVAL
- M. Lionel DESRAYAUX

Article 3 – Le bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire IR, IE et AI de l'Inserm (CAP n°2) est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026. Le bureau de vote est composé ainsi qu'il suit :

- **Pour l'Administration :**

Président : Mme Sara LESPAGNANDELLE – Responsable du service des affaires sociales

Secrétaire : M. Matthieu HERMON – juriste

Secrétaire adjointe : Mme Camille MARQUIS – juriste

- **Pour les organisations syndicales** :

-Représentants pour la CFDT Recherche EPST :

- Mme Izolina LOPES
- Mme Sandrine CURTET

- Représentantes pour le SNTRS CGT :

- Mme Valérie DESSIRIER
- Mme Sylvie THOMASSEAU

- Représentants pour le SNPTES-UNSA :

- M. Olivier GRIBOUVAL
- M. Lionel DESRAYAUX

Article 4 – Le bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire TR et ATR de l'Inserm (CAP n°3) est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026. Le bureau de vote est composé ainsi qu'il suit :

- **Pour l'Administration :**

Président : Mme Sara LESPAGNANDELLE – Responsable du service des affaires sociales

Secrétaire : M. Matthieu HERMON – juriste

Secrétaire adjointe : Mme Camille MARQUIS – juriste

- **Pour les organisations syndicales** :

-Représentants pour la CFDT Recherche EPST :

- Mme Izolina LOPES
- Mme Sandrine CURTET

- Représentantes pour le SNTRS CGT :

- Mme Valérie DESSIRIER
- Mme Sylvie THOMASSEAU

- Représentants pour le SNPTES-UNSA :

- M. Olivier GRIBOUVAL
- M. Lionel DESRAYAUX

Article 5 – Le bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative paritaire contractuels de l'Inserm (CCP) est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026. Le bureau de vote est composé ainsi qu'il suit :

- **Pour l'Administration :**

Président : Mme Sara LESPAGNANDELLE – Responsable du service des affaires sociales

Secrétaire : M. Matthieu HERMON – juriste

Secrétaire adjointe : Mme Camille MARQUIS – juriste

- **Pour les organisations syndicales** :

-Représentants pour la CFDT Recherche EPST :

- Mme Izolina LOPES
- Mme Sandrine CURTET

- Représentantes pour le SNTRS CGT :

- Mme Valérie DESSIRIER
- Mme Sylvie THOMASSEAU

-Représentants pour la FNEC FP-FO :

- M. Laurent BIANCHETTI
- Mme Suzy MICHEL

- Représentants pour le SNCS-FSU :

- Mme Maude LE GALL
- Mme Sylvie BABAJKO

- Représentants pour le SNCL FAEN :

- M. Edward LAIGNEL
- M. Norman GOURRIER

- Représentants pour le SNIRS-CFE-CGC :

- M. Laurent COSTE
- M. Arnaud HUREL

- Représentants pour le SNPTES-UNSA :

- M. Olivier GRIBOUVAL
- M. Lionel DESRAYAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Fait à Paris, le 15/11/2026

Pr Didier SAMUEL
Le Président-directeur général

101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00